Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 029-212902977-20260521-2026_20-DE

TREMEVEN

République Française
Département du FINISTERE
Commune de Tréméven

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20/05/2026

Référence
2026-20

Objet de la délibération
INTERCO - CLETC

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Ayant pris part au vote
19	17	19

Date de la convocation
Six mai 2026

Vote
A l'unanimité Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal de TREMEVEN dûment convoqué le six mai deux mille vingt-six, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal, le mercredi vingt mai deux mille vingt-six à dix-huit heures trente minutes, sous la présidence de Madame Aurélie FOUCHER, Maire.

Présents : Mmes et MM. Les Conseillers municipaux en exercice :
Mme AUFFRET Annie, Mme BRISHOUAL Natacha, Mme BRUNOU Céline, M. DAVID Anthony, M. DERRIEN Dominique, M. FEVRIER Florent, Mme FOUCHER Aurélie, M. GEHANNIN Pascal, Mme KERVEADOU Dominique, Mme LE GOFF Perrine, Mme LE GUILLOUX Muriel, , Mme LE ROUX Solène, Mme MOUILLEAU Pascale, Mme PRAT Cathy, M. PRIMAT Alain, M. QUENTEL Jean-Claude, M. SCELO François.

Absents et excusés :
M. HELOU Roland, donnant procuration à Mme FOUCHER Aurélie
M. LE LANN Guillaume, donnant procuration à M. DAVID Anthony

Secrétaire de séance : M. DERRIEN Dominique.

Objet de la délibération : COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)

Madame le Maire expose :

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) a pour rôle d'assurer, pour l'intercommunalité et ses communes membres, la neutralité budgétaire des transferts de compétence et permet de définir le montant de l'Attribution de Compensation versée entre l'intercommunalité et les communes.
La composition de la CLETC est fixée par délibération du conseil communautaire : il est prévu, pour Quimperlé Communauté, que chaque commune désigne un délégué titulaire, et un suppléant, pour siéger au sein de la CLETC.

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 029-212902977-20260521-2026_20-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DESIGNE les conseillers municipaux suivants pour siéger dans la CLETC :

- Titulaire : François SCELO
- Suppléante : Guillaume LE LANN

Vote : Unanimité

Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Le 21 mai 2026

Le Maire,
Aurélie FOUCHER

